

# Réunions publiques DOO



Animée par Aire  
Publique et Ateliersup  
+ / SCE

Mercredis 24 mai 2023  
à 18h30 à HILLION  
et  
Mercredi 7 juin 2023 à  
18h30 à PLESTAN



Accueil  
par Annie GUENNOU, Maire de  
HILLION (24/05/2023)

et par Claudine ALLET, Maire de  
PLESTAN (7/06/2023)



Thierry ANDRIEUX

Président du Syndicat Mixte  
de la Baie de Saint-Brieuc



# Le SCoT et le DOO, qu'est-ce que c'est ?





# Le SCOT, c'est quoi ?



- **Un document de « planification »** qui fixe les orientations générales du développement du territoire du Pays de Saint Briec et de l'organisation de l'espace **pour les 20 années à venir**
- **Un outil de cohérence** des politiques publiques locales en matière d'aménagement (PLU, PLUi, PLH, PDU, PCAET...)

# Le SCOT, c'est quoi ?



→ ... qui doit intégrer différents impératifs liés aux enjeux actuels :

- Sobriété foncière
- Protection de la biodiversité
- Protection des espaces naturels et agricoles
- Protection des paysages
- Protection des ressources naturelles (eau..)
- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Adaptation aux effets du changement climatique
- Adaptation aux nouveaux modes de consommer, de se déplacer

→ ... dans l'objectif d'organiser les conditions d'un territoire sobre, durable et attractif

# Le territoire du SCOT du Pays de Saint Brieuc



SCOT du Pays de Saint Brieuc

**32 communes**  
**Environ 157 300**  
**habitants**

**38 communes**  
**Environ 69 800**  
**habitants**

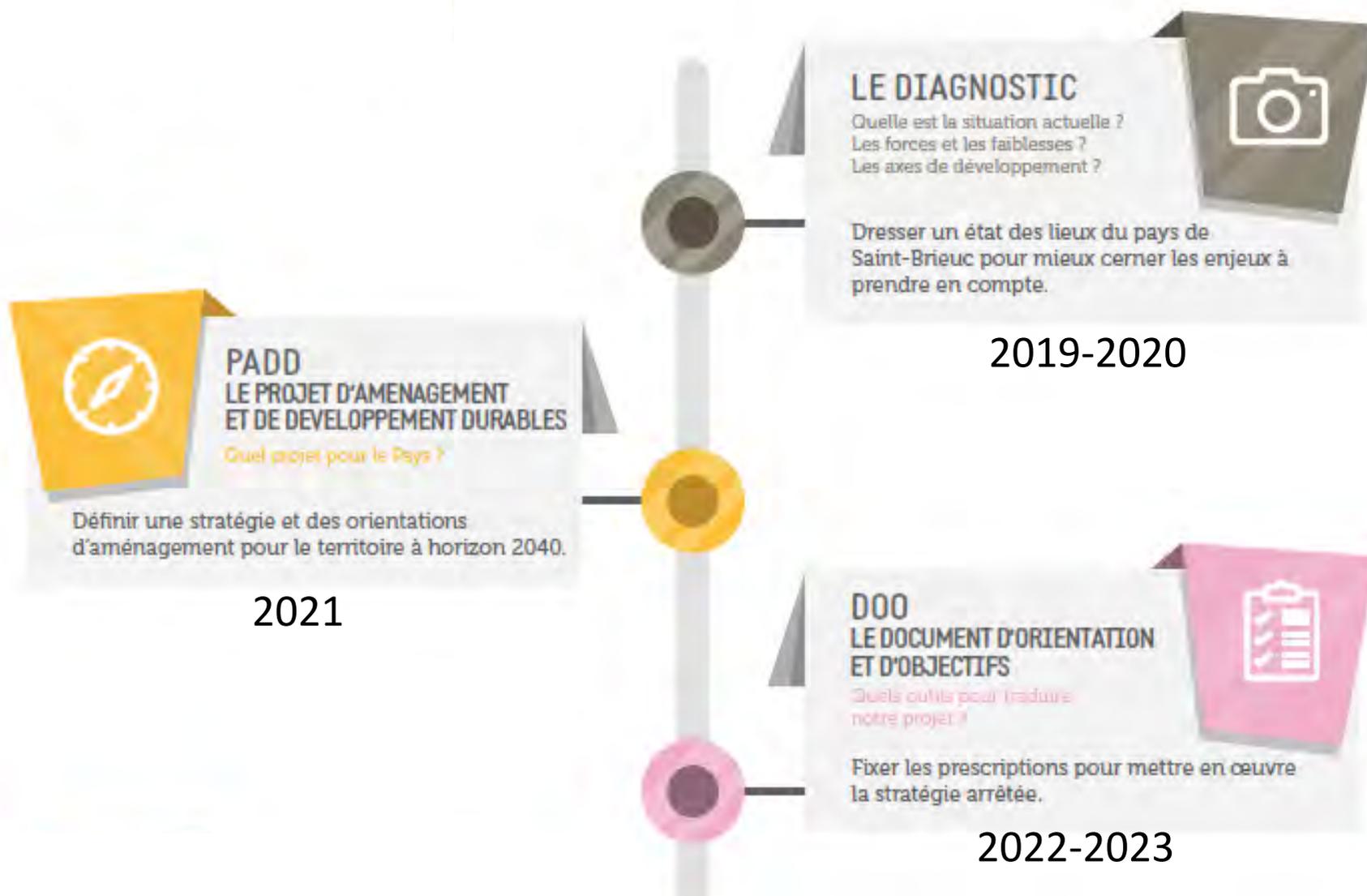


# Un nouveau SCOT en cours d'élaboration

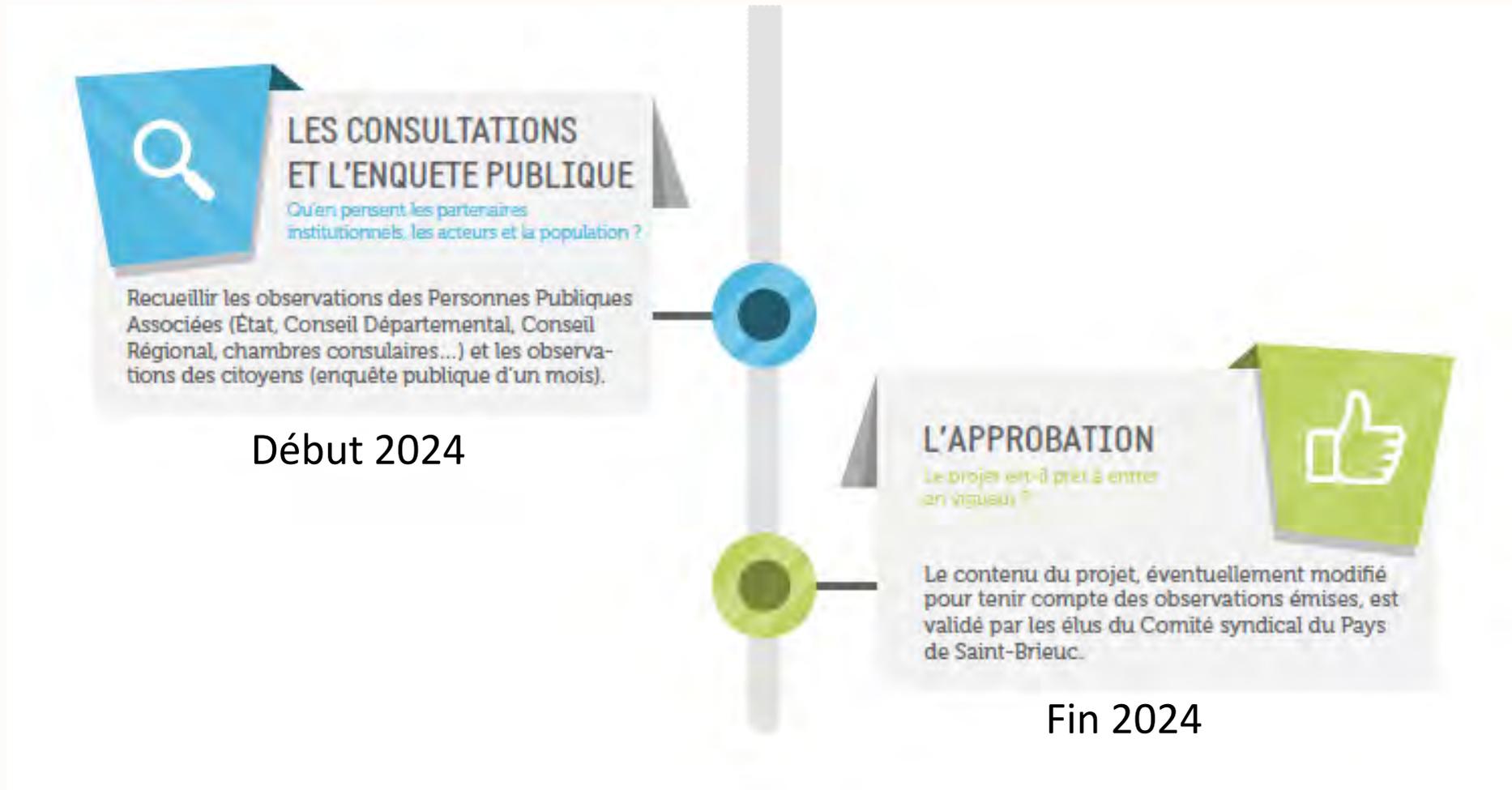


- Le territoire du Pays de Saint Briec dispose d'un **SCOT**, approuvé en **2015**
  
- **Une adaptation nécessaire** du SCOT en vigueur pour tenir compte :
  - D'un nouveau périmètre (13 communes supplémentaires)
  - De nouveaux objectifs dont ceux de protection de l'environnement et de consommation d'espace
  
- Une procédure d'élaboration du **nouveau SCOT lancée fin 2018**

# Les étapes d'élaboration du SCOT



# Les étapes d'élaboration du SCOT





# Le Document d'Orientation et d'Objectifs, c'est quoi ?

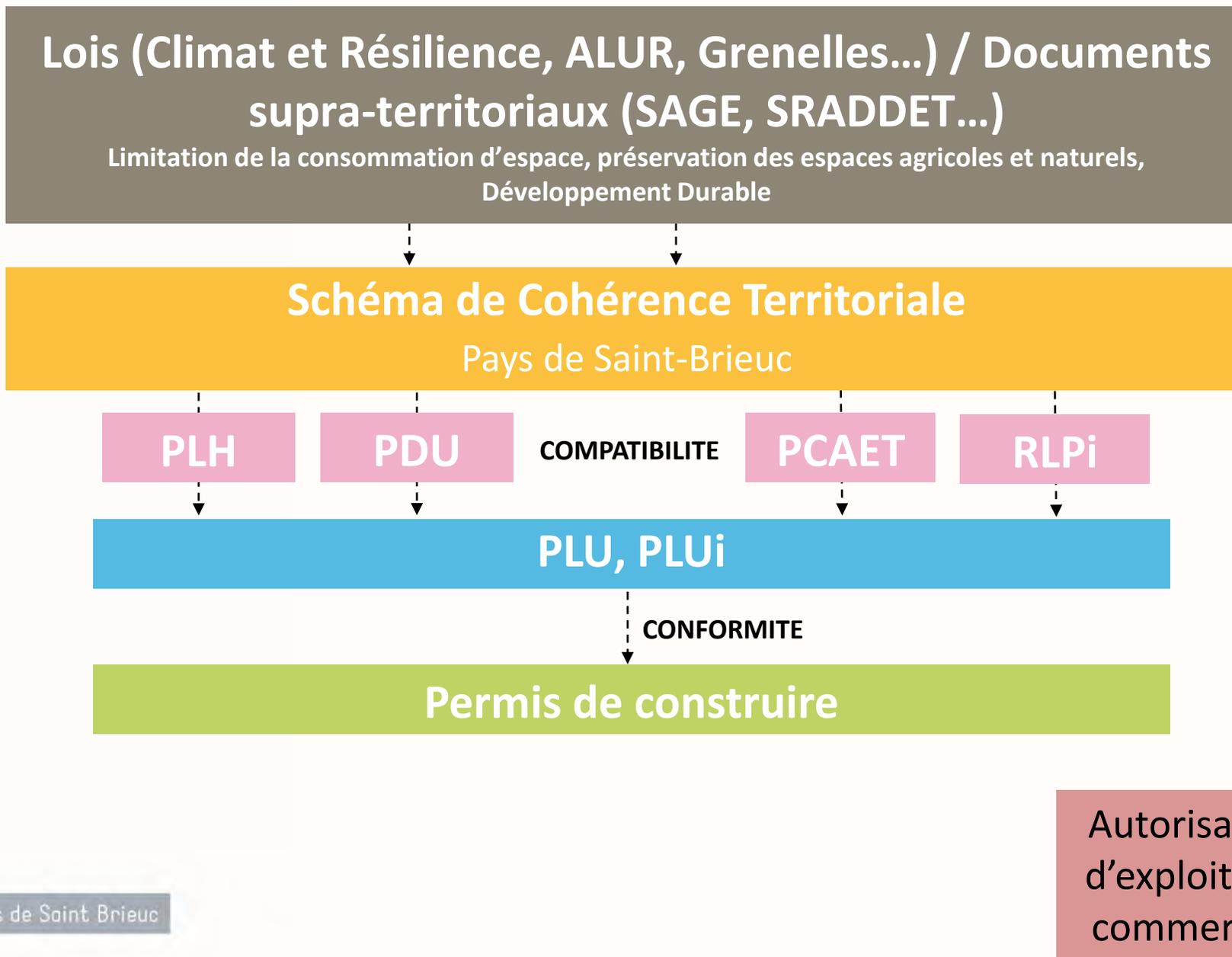


- ✓ La traduction de la stratégie politique du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en principes et en objectifs d'aménagement
- ✓ Des « prescriptions » qui guident le développement de l'habitat, du commerce, des espaces économiques... tout en prenant en compte les différents impératifs
- ✓ Le document opposable du SCOT, qui s'impose aux documents d'urbanisme (PLU, PLUi) et de planification (PLH, PDU...) et à certaines opérations d'aménagement, pour une cohérence de l'ensemble des outils locaux





# Un document opposable



# La Loi Climat et Résilience et le SCOT



Issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat, cette loi vise à lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer la résilience face à ses effets.



**Objectif sobriété foncière en lien avec le ZAN 2050**  
(Zéro Artificialisation Nette)

- **Entre 2021 et 2031** : réduction de moitié de la consommation d'espace par rapport à la consommation des 10 dernières années
- **Puis, de 2031 à 2041** : réduction de moitié de l'artificialisation des sols par rapport à la période précédente
- **Au terme de l'application de la loi en 2050** : chaque mètre carré artificialisé devra être compensé, en restituant la même surface aux espaces naturels, agricoles et forestiers.

# Les premières propositions de principes d'aménagement du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)





# Les grands axes du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs

➤ Le DOO, en cours de rédaction, est organisé selon 12 axes :

- Axe 1 - Résidentiel
- Axe 2 - Centralités et commerces
- Axe 3 - Emplois et espaces économiques
- Axe 4 - Offres de mobilités et infrastructures
- Axe 5 - Offre d'équipements et de tourisme
- Axe 6 - Agriculture
- Axe 7 - Energies renouvelables
- Axe 8 - Patrimoines naturels
- Axe 9 - Ressource en eau
- Axe 10 - Risques et vulnérabilité au changement climatique
- Axe 11 - Valorisation des déchets et matériaux du sous-sol
- Axe 12 - Application de la loi Littoral

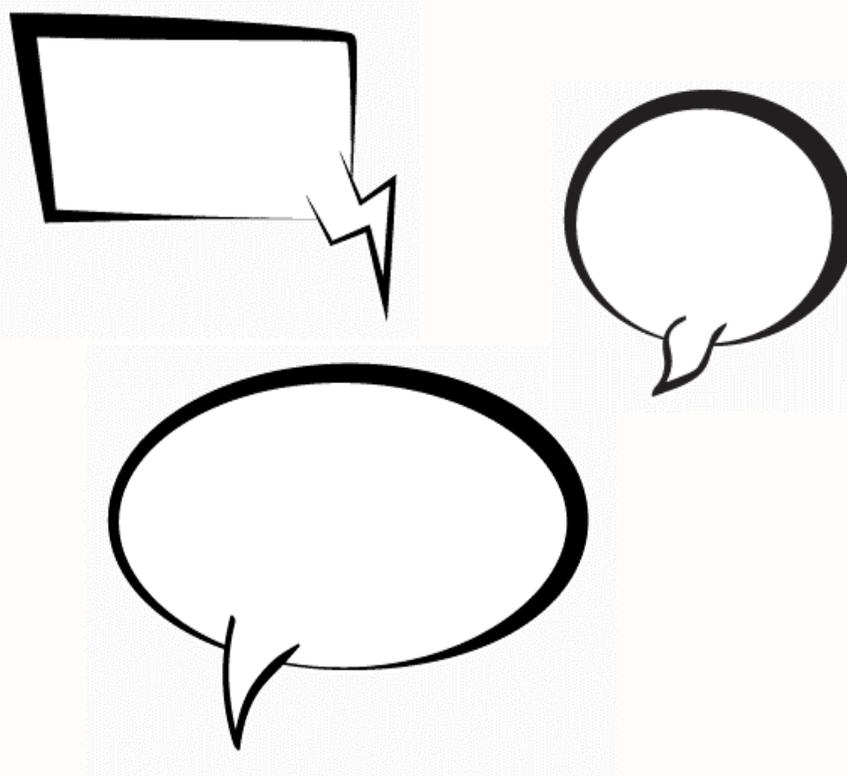
➤ L'objet de cette rencontre est de faire un focus sur les 4 fonctions du quotidien : habiter, se déplacer, consommer et travailler

Vidéo – Rencontre avec Pascal Hervé, Maire de Laillé





➤ Quels sont, selon vous, les enjeux communs entre Laillé et votre territoire ?



# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ HABITER

Le DOO donne la priorité au renouvellement urbain :

- Il impose que les nouvelles constructions soient produites en priorité dans les espaces déjà urbanisés du territoire. Les PLU/PLUi devront donc identifier précisément tous les logements vacants et les espaces à mobiliser disponibles pour y produire des logements. ➤
- Il fixe la part de logements qui devra y être produit et détermine, par secteur géographique, une moyenne de logements à respecter
- Il prévoit la requalification des espaces publics valorisant le patrimoine bâti et naturel, la création d'îlots de fraîcheur et d'espaces de rencontre, le développement des modes de déplacement doux



# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ HABITER

Le DOO pose des conditions à l'extension urbaine :

- Il impose un recours raisonné et justifié à l'extension de l'urbanisation dans les espaces naturels et agricoles.
- Il fixe, pour ce faire, des objectifs de consommation foncière maximale et une densité renforcée par secteur géographique (9 secteurs identifiés).





# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ HABITER

Le DOO demande aux PLU/PLUi de :

- **Phaser**, dans le temps, les opérations en extension, pour maîtriser l'étalement urbain
- De conditionner l'ouverture de nouvelles zones en extension à la réalisation d'opérations de renouvellement à l'intérieur des enveloppes urbaines
- De conditionner le développement de l'urbanisation à la conformité des systèmes d'assainissement.
- De prévoir des objectifs qualitatifs d'aménagement de l'espace public



# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ TRAVAILLER

En matière d'emplois et de développement économique, le DOO fixe plusieurs priorités, notamment le développement des emplois :

- dans les centralités et les secteurs urbains mixtes compte-tenu des nouveaux usages, des attentes des habitants, des modes de travailler
- Dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE), différenciées selon 3 catégories (structurantes majeures, structurantes EPCI, de proximité), pour les activités incompatibles avec les centralités et les zones mixtes



# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ TRAVAILLER

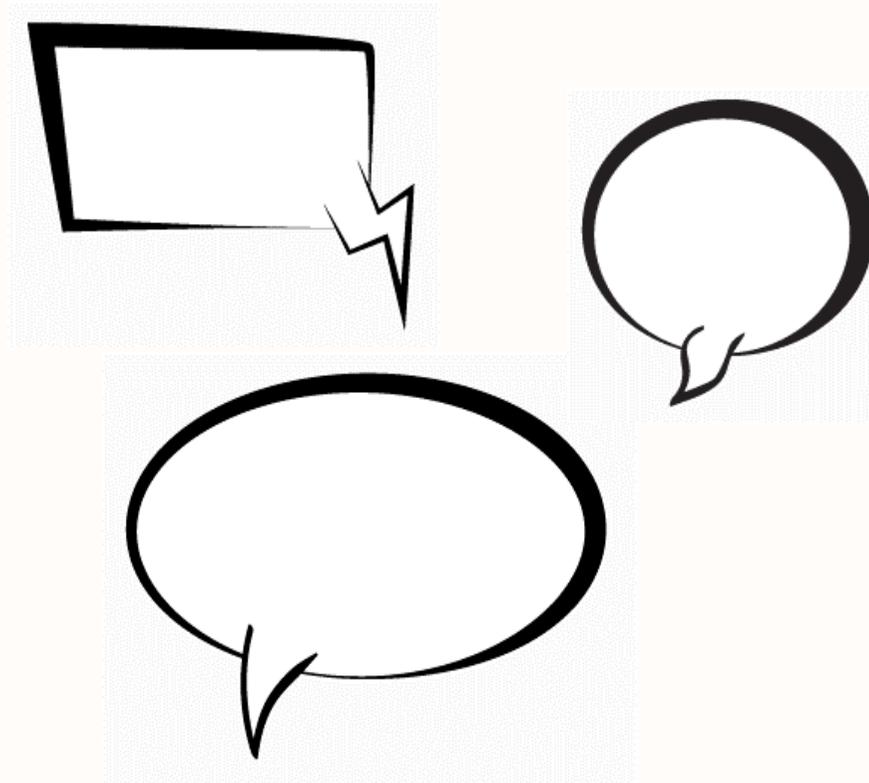
Le DOO impose :

- le renouvellement urbain au sein des Zones d'Activités Economiques existantes.
- La requalification des Zones d'Activités Economiques existantes avec notamment des objectifs qualitatifs de desserte
- L'interdiction d'étendre ou de créer de nouvelles zones le long des 2x2 voies et le long des voies de contournement

# Vidéo – Albi favorise les transports doux



- 
- Que pensez-vous des actions d'Albi en matière de développement des transports doux ?
  - Ces actions sont-elles envisageables/souhaitables sur votre territoire ?





# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ SE DÉPLACER

Le DOO organise les conditions d'un territoire du quotidien de proximité – il demande aux documents d'urbanisme locaux de :

- Valoriser les pôles gare, en y développant la mixité des fonctions (tertiaire, service, résidentielle)
- Localiser les nouveaux logements et des commerces en priorité dans les centres-villes et centres-bourgs
- Accentuer l'intensification urbaine (renforcement de l'habitat et des services) le long des lignes de transports collectifs majeurs



# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ SE DÉPLACER

- Développer et sécuriser les modes de déplacement doux par la création d'itinéraires sécurisés vers les centralités, vers les pôles d'équipement, vers les zones d'emploi
- Développer des aires de co-voiturage, de préférence dans les bourgs, accessible à pied
- Renforcer les liaisons en transport en commun permettant de connecter les pôles entre eux.

# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ CONSOMMER

Le DOO pose comme principes que :

- Les lieux préférentiels du commerce et des services, sont les centralités (centre-ville, centre-bourg, cœur de quartier)
- Les espaces commerciaux existants, situés en périphérie, doivent se développer en renouvellement urbain (et non en extension, sans consommation d'espace et sans artificialisation)
- Aucune nouvelle zone commerciale ne peut être créée
- Aucun commerce de - de 400 m<sup>2</sup> ne peut s'implanter dans un espace commercial



# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ CONSOMMER

Le DOO demande aux PLU/PLUi de :

- Définir un projet urbain du périmètre de centralité, périmètre clairement identifié à la parcelle, permettant:
  - D'augmenter le volume d'habitants prioritairement sur ce périmètre (renforçant ainsi le potentiel du commerce accessible à pied)
  - Valorisant la place du piéton
  - Favorisant la concentration du commerce de proximité
  - Favorisant l'accueil de nouveaux commerces
  - Protégeant l'affectation des pieds d'immeuble



# Les propositions du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs



## ➤ CONSOMMER

- Définir un projet global d'aménagement pour chaque espace commercial situé en périphérie :
  - Traitement paysager
  - Fonctionnalités écologiques
  - Gestion des eaux de ruissellement
  - Mutualisation des accès
  - Accessibilité multimodale
  - Stationnement
- D'imposer aux nouvelles opérations situées dans ces espaces de périphérie, des exigences en matière de :
  - Desserte en transports en commun
  - Accessibilité piéton, vélo
  - Stationnement intégré au bâti
  - Qualité paysagère et architecturale
  - Emissions lumineuses
  - Sobriété énergétique



# Une démarche concertée

- 
- Des outils pour s'exprimer :
- Des réunions publiques territorialisées
  - Des cahiers de concertation
  - Une boîte mail dédiée : [scot@pays-de-saintbrieuc.org](mailto:scot@pays-de-saintbrieuc.org)

- 
- Des outils pour s'informer :
- Des dossiers de concertation (sièges des 2 EPCI et du syndicat Mixte)
  - Une exposition itinérante
  - Les journaux d'information des communes et EPCI, et la presse locale
  - Les réseaux sociaux :
    - Compte Twitter
    - Compte LinkedIn
  - Le site internet du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec : [www.pays-de-saintbrieuc.org](http://www.pays-de-saintbrieuc.org)
  - La newsletter



Conclusion par

Nathalie BEAUVY, Vice-présidente du  
Syndicat mixte en charge du SCOT  
(24/05/2023)

et

Thierry ANDRIEUX, Président du  
Syndicat mixte Baie de Saint-Brieuc  
(7/06/2023)

**SCOT**

Pour en savoir plus :



## Pour nous contacter :

Syndicat Mixte  
Baie de Saint-Brieuc

CIA bât B 2ème étage  
5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie  
CS 40532  
22035 Saint-Brieuc cedex 1  
Tel. 02.96.58.08.08  
[contact@pays-de-saintbrieuc.org](mailto:contact@pays-de-saintbrieuc.org)  
[www.pays-de-saintbrieuc.org](http://www.pays-de-saintbrieuc.org)

